



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2023

à 19H30.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire, Michel DHANEUS	X		
Serge BLICQ	X		
Yves LADRIERE			X
Anabelle DRAOUI	X		
Valérie BAERT-PARENT			X
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Jérôme BACRO			X
Marie-Colette BAERT	X		
Murielle BLAS	X		
Jean-Noël CARLIER			X
Jacques GILLIOT	X		
Jean-Marie LECLERCQ			X
Henri POTTIEZ	X		
Thibaut VEROONE	X		

M. POTTIEZ Henri est nommé secrétaire.

M. LADRIERE Yves donne procuration à M. BLICQ Serge. M. BACRO Jérôme donne procuration à M. VEROONE Thibaut.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de Conseil du 25 novembre 2022 : aucune remarque à sa lecture.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L1612-1 du CGCT).

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 : 5 963,47 euros (hors chapitre 16 et op. d'ordre).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 490,00 euros (<25% x (5 383,02+580,45)).

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au chapitre 21 article 212 pour 40,00 euros (frais de port des plantations), article 2158 pour 200,00 euros (achat d'une pompe déboucheur pour sanitaire), article 2184 pour 600,00 euros (achat table en inox), article 2188 pour 250,00 euros (achat sèche mains) avant le vote du BP 2023. Ces crédits seront repris au budget primitif 2023.

A.P.O. DEVIS N°5191 : Rénovation partielle de la Rue Pasteur suite aux dégâts dus aux passages d'engins lourds.

Maison communale : Nouvelle estimation par l'architecte. Réajustement des coûts estimatifs pour tenir compte de l'inflation. M. le Maire juge les coûts de certains postes exorbitants et demande au Conseil de reconsidérer certains points de l'étude avant d'aller plus loin dans le projet.

Demande de subvention A.D.V.B. programmation 2023 :

Pour permettre la prise en charge de la demande, M. POTTIEZ Henri sera nommé comme exploitant (pour information, celui-ci est détenteur d'une licence 4 – permis d'exploitation – depuis le 09/12/2022). Adopté à l'unanimité.

Information nouvelles subventions : M. le Maire annonce l'existence de nouvelles subventions : fonds verts et A.D.V.B. « énergie » pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces subventions pourront s'avérer utiles lors de l'opération « rénovation énergétique des bâtiments publics » menée prochainement en partenariat avec la communauté de Communes.

Vente de bois : délibération portant encaissements. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Requête pour cession terrain communal : Un propriétaire de la Rue Thiers nous a contacté pour savoir si la commune accepterait de céder la parcelle qui jouxte son terrain, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette requête.

Plantations (date à retenir) : La Place sera replantée ce jeudi 16 février 2023 au matin.

Fête communale (date à retenir) : comme à l'habitude, celle-ci se déroulera le 1er week-end de juillet soit les 1 et 2.

Les membres du Conseil distribueront prochainement dans les boîtes aux lettres le « guide agenda 2023 de la C.C.P.S. ».

Cette séance est levée à 21h00.

DHANEUS Michel, Maire.